

Manutention en milieu de travail - Suivi de formations



Les activités de manutention demeurent une source de blessures importantes depuis les dix dernières années, au Québec et ailleurs. Une stratégie novatrice de prévention en manutention, qui combine formation et intervention dans les milieux de travail, a pu voir le jour grâce aux recherches réalisées à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST).

Le projet de recherche

Votre interlocuteur en prévention des risques liés à la manutention (responsable de la prévention de votre entreprise, conseiller d'association sectorielle paritaire, intervenant du réseau de la santé au travail, ou consultant) participe actuellement à un projet de recherche novateur en collaboration avec l'ergonome Denys Denis, de l'IRSST, et son équipe.

Dans le cadre de ce projet, votre interlocuteur en prévention a pu assister à quatre journées de formation aux mois de mai et juin 2015 portant sur les risques en manutention et leur prévention. La suite du projet prévoit le suivi d'au moins une intervention de prévention des risques en manutention en milieu de travail par l'équipe de recherche.

Votre participation

Nous sollicitons votre participation en nous autorisant à assister à l'intervention de formation de votre interlocuteur en prévention. Cela implique de consentir à la présence de deux membres de l'équipe de recherche pendant l'activité de formation. Ceux-ci seront des observateurs en retrait de l'activité de formation. Ils prendront des notes manuscrites, des photographies ou des vidéos au besoin et selon votre accord. Toutes les données recueillies demeureront confidentielles et anonymes.

Pour en savoir plus sur le projet de recherche, consulter :

<http://www.irsst.qc.ca/resultats-recherche/search/0099-9190>

Les retombées à court terme

À la demande de votre interlocuteur en prévention, les chercheurs assurent un suivi sur ce qu'ils ont pu observer pendant la formation.

Les retombées à moyen terme

Après avoir fait des observations dans plusieurs milieux de travail, les chercheurs seront en mesure de décrire et d'adapter les meilleures pratiques.



La mission de l'IRSST

Dans l'esprit de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, qui a pour objet l'identification des risques et l'« élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs », la mission de l'IRSST est de :

- Contribuer, par la recherche, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes

- Assurer la diffusion des connaissances et jouer un rôle de référence scientifique et d'expertise

- Offrir les services de laboratoires et l'expertise nécessaires à l'action du réseau public de prévention en santé et en sécurité du travail : Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), Ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau; Associations sectorielles paritaires (ASP)



N'hésitez pas à nous consulter si vous avez des questions sur le projet et sur l'implication demandée :

Marie Comeau, ergonome :
comeau.marie@irsst.qc.ca

Maud Gonella, ergonome :
gonella.maud@irsst.qc.ca
Tél : 514 288-1551, poste 334



Merci de contribuer à l'avancement des connaissances dans la prévention des risques liés à la manutention.



IRSST
505, boulevard De Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3C2
Téléphone : 514 288-1551
www.irsst.qc.ca